

DELIBERATION N° DAJAP/2022/480

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314284-DE-1-1 Date de réception en préfecture le 21 décembre 2022

Affiché le 21 décembre 2022

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022 LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Hélène QUATREBOEUFS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ.

<u>Absent(e)(s)</u>: Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Max-André PICK, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET: Désignations de représentants au sein d'instances et d'organismes extérieurs

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ci-jointe;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2 ci-jointe ;
- de constater, conformément au tableau ci-joint en annexe 2, un accord sur les candidatures effectuées pour les désignations des secondes personnalités qualifiées.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 20.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Madame TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Madame BECUE) et Monsieur Olivier CAREMELLE (porteur du pouvoir de Monsieur BARTHOLOMEUS), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 20.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations: 19
Absents sans procuration: 17
N'ont pas pris part au vote: 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention: 0

Total des suffrages exprimés: 65

Majorité des suffrages exprimés: 33

Pour: 65 (Groupe Union Pour le Nord-Groupe Socialiste,

Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)

Contre: 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental

et par délégation,

Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques

et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Nom Organismo	Nom Instance	Poprácontations nácossoiros	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du
Nom Organisme	Nom instance	Représentations nécessaires	Representants designes	12 décembre 2022
CRPA-Commission régionale du	2ème section "projets	Représentant du Conseil	Représentant du Conseil	12 decembre 2022
patrimoine et de l'architecture Hauts-	architecturaux et travaux sur	Départemental	Départemental	
de-France	immeubles"		-	
de-France	immeubles	1 Suppléant	Suppléant	LEBLANC Nicolas
			Sylvie CLERC	LEBLANC NICOIAS
SDIS 59-Service Départemental	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
d'Incendie et de Secours du Nord		Départemental	Départemental	
		22 Titulaires	Titulaires	
			HOUSSIN Jacques	Reste inchangé
			QUATREBOEUFS Marie-Hélène	Reste inchangée
			CAUCHE Régis	Reste inchangé
			SIEGLER Nicolas	Reste inchangé
			DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice	Reste inchangée
			SEGUIN Sébastien	Reste inchangé
			COEVOET Barbara	Reste inchangée
			ARLABOSSE Martine	Reste inchangée
			LEBLANC Nicolas	Reste inchangé
			DEVOS Carole	Reste inchangée
			BELLEVAL Valentin	Reste inchangé
			PARMENTIER-LECOCQ Charlotte	Reste inchangée
			SEELS Frédérique	Reste inchangée
			<u>SANDRA Marie</u>	ACHIBA Salim
			DELRUE Sylvie	Reste inchangée
			RENAUD Eric	Reste inchangé
			BOISSEAUX Anne-Sophie	Reste inchangée
			TONNERRE-DESMET Marie	Reste inchangée
			ROUSSELLE Marie-Paule	Reste inchangée
			BARTHOLOMEUS Grégory	Reste inchangé
			MARTIN Françoise	Reste inchangée
			LEFEBVRE Michel	Reste inchangé

0010 50 0 1 0/ 1 11			10 1/ 1	<u> </u>
SDIS 59-Service Départemental	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Suppléant	_ , , , ,
d'Incendie et de Secours du Nord <u>(Suite)</u>		Départemental	LETARD Valérie	Reste inchangée
		22 Suppléants	DETAVERNIER Jean-Luc	Reste inchangée
			DEGALLAIX Laurent	Reste inchangé
			HIRAUX Mickaël	SANCHEZ Caroline
			ZOUGGAGH Karima	Reste inchangé
			VAN CAUWENBERGE Aude	Reste inchangée
			BECUE Doriane	<u>CATHELAIN Loïc</u>
			CHRISTOPHE Paul	Reste inchangée
			FAUCHILLE Marie-Laurence	<u>VANPEENE Anne</u>
			MASSE Elisabeth	<u>HIRAUX Mickaël</u>
			EVRARD Monique	Reste inchangée
			MONNET Luc	Reste inchangée
			SANCHEZ Caroline	MASSE Elisabeth
			CATHELAIN Loïc	<u>BECUE Doriane</u>
			BRICOUT Frédéric	FAUCHILLE Marie-Laurence
			CLERC Sylvie	Reste inchangé
			LEDOUX Vincent	BRICOUT Frédéric
			VANPEENE Anne	LEDOUX Vincent
			WAYMEL Philippe	Reste inchangé
			GOKEL Julien	Reste inchangé
			FERNANDEZ Isabelle	Reste inchangée
			GREAUME Michelle	Reste inchangée

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
CEREMA-Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	Collège électoral comprenant le président de chaque département adhérent	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	SIEGLER Nicolas
CEREMA-Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	Comité d'orientation territorial des Hauts-de-France	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	SIEGLER Nicolas
Groupement d'Intérêt Public « France enfance protégée »	Collège des représentants des départements et collectivités compétentes en matière de protection de l'enfance	Représentant du Conseil Départemental 1 Titulaire	TONNERRE-DESMET Marie

				Représentants désignés
Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	à la Commission permanente du
				12 décembre 2022
GRAVELINES-Collège Public Pierre et	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
Marie Curie		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	Bertrand RINGOT	Reste inchangé
			Suppléant	
			Isabelle FERNANDEZ	Reste inchangée
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	Jean-Claude NOTEBAERT	Reste inchangé
		1 Suppléant	Suppléant	
			Hocine LAAZAOUI	<u>1 représentant à désigner</u>
		Personnalité qualifiée	Personnalité qualifiée	
		1 Personnalité qualifiée	Jean PINTE	Reste inchangé
LILLE-Collège Public Nina SIMONE	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	MIKOLAJCZAK Anne	Reste inchangée
			Suppléant	
			GUIZIOU Maël	Reste inchangé
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	WILLIEZ Jérémy	Reste inchangé
		1 Suppléant	Suppléant	
			1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
		1ère Personnalité qualifiée	1ère Personnalité qualifiée	
			PINTO Sandrine	Reste inchangée

				Représentants désignés
Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	à la Commission permanente du
				12 décembre 2022
LILLE-Collège Public Paul VERLAINE	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	GUIZIOU Maël	Reste inchangé
			Suppléant	
			MIKOLAJCZAK Anne	Reste inchangée
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
		1 Suppléant	Suppléant	
			1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
		1 ^{ère} Personnalité qualifiée	1 ^{ère} Personnalité qualifiée	
			HAMANA Thomas	Reste inchangé
ROUBAIX - Collège Public Maxence Van	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
der Meersch		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	CAILLIERIET Benjamin	Reste inchangé
			Suppléant	
			FAHEM Soraya	Reste inchangée
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
		1 Suppléant	Suppléant	
	i		1 représentant à désigner	1 représentant à désigner

				Représentants désignés
Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	à la Commission permanente du
				12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
Triolo		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	MARTIN Françoise	Reste inchangée
			Suppléant	
			MANIER Didier	Reste inchangé
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	1 représentant à désigner	1 représentant à désigner
		1 Suppléant	Suppléant	
			MOENECLAY Grazziela	Reste inchangée
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
Simone de Beauvoir		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	MANIER Didier	Reste inchangé
			Suppléant	
			MARTIN Françoise	Reste inchangée
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	Leila UYTTEBROECK	Reste inchangée
		1 Suppléant	Suppléant	
			1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
		1ère Personnalité qualifiée	1ère Personnalité qualifiée	
			BECHKER Rachid	Reste inchangé

				Représentants désignés
Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	à la Commission permanente du
				12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
Arthur RIMBAUD		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	MARTIN Françoise	Reste inchangée
			Suppléant	
			MANIER Didier	Reste inchangé
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	MOENECLAY Grazziela	Reste inchangée
		1 Suppléant	Suppléant	
			1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
			1ère Personnalité qualifiée	
		1ère Personnalité qualifiée	LECLERCQ Robert	Reste inchangé

				Représentants désignés
Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	à la Commission permanente du
				12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public	Conseil d'administration	Représentants du Conseil	Représentants du Conseil	
Camille Claudel		Départemental	Départemental	
		1 Titulaire	Titulaire	
		1 Suppléant	MARTIN Françoise	Reste inchangée
			Suppléant	
			MANIER Didier	Reste inchangé
		Représentants du	Représentants du Département	
		Département	Titulaire	
		1 Titulaire	1 représentant à désigner	1 représentant à désigner
		1 Suppléant	Suppléant	
			DEDEKEN Mariam	Reste inchangée
		1ère Personnalité qualifiée	1ère Personnalité qualifiée	
			MOKHTAR Ahmed	Reste inchangé
		2 ^{ème} Personnalité qualifiée	2ème Personnalité qualifiée	
			Voir annexe 2 du rapport	
			n° DAJAP/2022/480	

PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEE

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 12 décembre 2022
VILLENEUVE D'ASCQ - Collège Public Camille Claudel	Conseil d'administration	1ère Personnalité qualifiée	1 ^{ère} Personnalité qualifiée MOKHTAR Ahmed	Reste inchangé
		2 ^{ème} Personnalité qualifiée	2 ème Personnalité qualifiée 1 personnalité qualifiée à désigner	1 personnalité qualifiée à désigner
TRITH SAINT LEGER - Collège public Paul Langevin	Conseil d'administration	1 ^{ère} Personnalité qualifiée	1 ^{ère} Personnalité qualifiée DOCHE Marie-Claude	HONOREE Claudette
VALENCIENNES – Collège public Jean Baptiste Carpeaux	Conseil d'administration	1ère Personnalité qualifiée	1 ^{ère} Personnalité qualifiée LEROY Ghislain	CHARBONNEL Nawal
GRAND FORT PHILIPPE-Collège Public Jean Monnet	Conseil d'administration	1ère Personnalité qualifiée	1ère Personnalité qualifiée CANDAS Mathieu	LEPRETRE MARCHYLLIE Isabelle
		2 ^{ème} Personnalité qualifiée	2 ^{ème} Personnalité qualifiée MARCHYLLIE Isabelle	Fin de la désignation

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

L'avis de la Commission Permanente du Conseil départemental ne lie pas le DASEN.

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.



RAPPORT N° DAJAP/2022/480

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Désignations de représentants au sein d'instances et d'organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I – Représentation du Département pour siéger au sein d'organismes

- Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (C.R.P.A)

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture est un organisme de consultation en matière de création, de gestion, de suivi de servitudes d'utilité publique et de documents d'urbanisme institués dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Elle est composée de 3 sections : la première au titre de la « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier », la deuxième au titre des « projets architecturaux et travaux sur immeubles » et la troisième au titre de la « protection des objets mobiliers et travaux ».

Chaque section comprend un collège de membres titulaires d'un mandat électif national ou local.

Le mandat des sections susmentionnées étant arrivé à échéance, le Préfet de la Région Hauts-de-France sollicite la désignation, conformément au tableau repris en annexe 1, d'un représentant du Conseil départemental qui siégera au sein de la section « projets architecturaux et travaux sur immeubles », en qualité de suppléant.

- Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS 59)

Monsieur Salim ACHIBA, Conseiller départemental, souhaite représenter le Conseil départemental au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Il est également effectué à une modification dans l'ordre de désignation des suppléants.

A la lumière de ces éléments et des articles L.1424-24-1, L.1424-24-2, L.1424-26 et L.1424-27 du Code général des Collectivités territoriales, les modifications susmentionnées interviendront conformément au tableau figurant en annexe 1.

- <u>Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)</u>

Le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences (Expertise et ingénierie territoriales, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral) ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA est une démarche inédite en France. Elle fait du CEREMA un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du CEREMA.

Dans la continuité de l'adhésion du Département au CEREMA et conformément au tableau repris en annexe 1, il convient de désigner un représentant du Président du Conseil départemental au sein des instances de gouvernance.

- <u>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « France enfance protégée »</u>

Le GIP « France enfance protégée » rassemble le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED), l'Agence Française de l'Adoption (AFA), le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) et le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE).

Le GIP « France enfance protégée » assure directement des missions opérationnelles dans les domaines de l'adoption (nationale et internationale), l'accès aux origines personnelles, la prévention et la protection de l'enfance et contribue notamment à favoriser la construction d'une culture commune des institutions et professionnels de la protection de l'enfance.

Dans la continuité de la constitution du GIP et conformément au tableau repris en annexe 1, il convient de procéder à la désignation d'un représentant du Président du Conseil départemental afin d'assurer la représentation du Département.

- Les collèges publics

Dans la continuité du renouvellement de l'assemblée délibérante intervenue en juillet 2021, il convient de finaliser les désignations au sein du Conseil d'administration des collèges publics.

De plus, compte tenu du décès d'un représentant du Département, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

A ce titre, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de désigner les représentants du Département du Nord, conformément au tableau repris en annexe 1.

II - Désignation des personnalités qualifiées au sein des collèges

L'article R.421-34 du Code de l'Education dispose que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Considérant la démission de certaines personnalités qualifiées et à la demande de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord, il y a lieu de les renouveler.

Lorsque le conseil d'administration du collège ne comprend qu'une seule personnalité qualifiée :

- La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées :

- La première est désignée par le DASEN, sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas l'avis du Conseil départemental ;
- La seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2 et lorsque le conseil d'administration du collège ne comprend qu'une seule personnalité qualifiée, il est demandé à la Commission Permanente du Conseil départemental de rendre un avis sur les candidatures proposées par le DASEN.

Conformément au tableau repris en annexe 2 et lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées, il est demandé à la Commission Permanente du Conseil départemental de désigner la seconde personnalité.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2;
- de constater, conformément au tableau en annexe 2, un accord sur les candidatures effectuées pour les désignations des secondes personnalités qualifiées.

Christian POIRET Président du Département du Nord